

Actes du colloque international :

« De la possibilité de politiques urbaines alternatives en contexte néolibéral ? Réflexions et expériences »

Conference « Do Alternative Policies Exist ? Reflections and Experiences in a Neoliberal Context »

COMITÉ D'ORGANISATION

Henri Briche, Triangle (UMR 5206), IMU Alpha,
Raphaël Frégnigny, Triangle (UMR 5206), IMU Alpha,
Aisling Healy, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, Triangle (UMR 5206), LabEx « Intelligences des mondes urbains »,
Christelle Morel Journel, Université Jean Monnet, Saint-Etienne (EVS-Isthme, UMR 5600), LabEx « Intelligences des mondes urbains »,
Christophe Parnet, Triangle (UMR 5206)
Giovanni Sechi, Triangle (UMR 5206)

9&10 septembre 2015
Université Jean Monnet



« De la possibilité
de politiques urbaines
alternatives en contexte néolibéral ?
Réflexions et expériences »

Conference «Do Alternative Policies Exist?
Reflections and Experiences in a Neoliberal Context»

mercredi 9 septembre 2015

9h30 - 10h00 : Accueil - Hall du bâtiment M

10h00 - 12h30 : Session 1 - Du néolibéralisme aux politiques urbaines alternatives :
qu'est-ce qui fait "alternative(s)" ? / From Neoliberalism to Urban Alternative Policies?
What Makes Alternative(s)?

CHAIR: **Aisling HEALY**, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, TRIANGLE (UMR 5206),
LabEx IMU - Intelligences des mondes urbains et **Christelle MOREL JOURNAL**,
Université Jean Monnet, Saint-Etienne, EVS-Isthme (UMR 5600),
LabEx IMU - Intelligences des mondes urbains.

- **Vincent BEAL**, Université de Strasbourg, SAGE (UMR 7363)
«Are there such things as alternative urban policies?»
- **Stijn OOSTERLYNCK**, University of Antwerp, Department of Sociology - Belgique
«Between neoliberalisation and social innovation: searching for the regulatory fix
of urban socioeconomic development trajectories»
- **Hans SAKKERS**, Head of the Department for Strategy,
Citymarketing and International Relations, City of Utrecht
«Going beyond dominant neo-liberal policies ?
The experience of the City of Utrecht in becoming a human rights city»
- **Suzie PASSAQUIN** et **Esther GUILLEMARD**, architectes,
Université Foraine à Clermont-Ferrand (sous réserve)
«Faire la ville « en résidence » avec ses habitants»

12h30 - 14h00 : Déjeuner - Hall du bâtiment M

14h00 - 17h00 : Session 2 - Le rétrécissement urbain génère-t-il des politiques alternatives ?
/ Do Shrinking Cities Make Alternative cities?

CHAIR: **Vincent BEAL**, Université de Strasbourg, SAGE (UMR 7363)

- **Alessandro COPPOLA**, Politecnico di Milano
«A Cleveland model? Experiments in alternative urbanism in the Rustbelt»
- **Henri BRICHE**, TRIANGLE (UMR 5206), IMUalpha
«"Shrinking cities" et développement urbain : un problème à résoudre
ou une opportunité à saisir ? Le cas de Detroit (USA)»
- **Yoan MIOT**, Ecole d'Urbanisme de Paris, LATTs (UMR 8134)
«Une politique de logement en dispute. Le cas de Roubaix»
- **Jean-Michel DUTREUIL**, architecte, enseignant,
Ecole Nationale d'Architecture de Saint-Etienne

18h30 : Clôture de la première journée

Moment convivial à l'Entre 2 Po, 13 rue Pointe Cadet, Saint-Etienne

CONTACTS :

catherine.guillot@univ-st-etienne.fr

christelle.morel.journal@univ-st-etienne.fr



« De la possibilité de politiques urbaines
alternatives en contexte néolibéral ? Réflexions et expériences »

Conference «Do Alternative Policies Exist?
Reflections and Experiences in a Neoliberal Context»

COLLOQUE
INTERNATIONAL

jeudi 10 septembre 2015

9h00 - 9h30 : Accueil - Hall du bâtiment M

9h30 - 10h00 : Keynote Speech

CHAIR : **Jeanne CARTILLIER**, LabEx IMU - Intelligences des mondes urbains

- **Mathieu Van CRIEKINGEN**, Université Libre de Bruxelles, Laboratoire de Géographie Humaine et **Wojciech KEBLOWSKI**, Université Libre de Bruxelles et Vrije Universiteit Brussels
«How 'alternative' alternative urban policies really are? Looking at participatory budgeting and other practices»

10h00 - 12h30 : Session 3 - Agriculture urbaine et justice alimentaire
Urban Agriculture and Food Justice

CHAIR : **Giovanni SECHI**, TRIANGLE (UMR 5206) et **Henri BRICHE**, TRIANGLE (UMR 5206), IMUalpha

- **Julie LE GALL**, ENS Lyon, EVS (UMR 5600), LabEx IMU Intelligences des mondes urbains
«Agriculture urbaine et justice alimentaire : de quoi parle-t-on ?»
- **Boris TAVERNIER**, chargé de projet, Association VRAC (sous réserve)
- **Lilian PELLEGRINO**, chargé de projet URBACT,
«Sustainable Food in Urban Communities», Ville de Lyon

12h30 - 14h00 : Déjeuner - Hall du bâtiment M

14h00 - 16h30 : Session 4 - Quel(s) habitat(s) et politiques d'habitat alternatifs ?
Alternative Housing?

CHAIR : **Raphaël FRETIGNY**, TRIANGLE (UMR 5206), IMUalpha et **Christophe PARNET**, TRIANGLE (UMR 5206)

- **Sabrina BRESSON**, ENSA Paris Val-de-Seine, Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH - UMR 7218 LAVUE)
«Diversité des expériences d'habitat participatif en France»
- **Thomas AGUILERA**, Centre d'études européennes de Sciences Po Paris
«Des politiques des squats à des politiques du logement alternatives ? Les effets des illégalismes de logement sur les politiques urbaines à Paris et à Madrid»
- **Olivier BRACHET**, ancien vice-président en charge de l'habitat, Métropole de Lyon



Introduction Générale :

Le colloque international qui a eu lieu les 9 et 10 septembre 2015 à Saint-Etienne a fait suite aux contributions publiées en 2014 dans la revue *Métropoles*, dont le numéro 15 s'était intéressé aux politiques urbaines alternatives. Pas moins de 16 intervenants, chercheurs ou praticiens sont venus donner corps aux enjeux posés dans ce numéro spécial en présentant l'avancée de leurs travaux ou en proposant des retours d'expériences. La pluralité des disciplines a été le maître mot de ces deux jours de débats (science politique, géographie, sociologie, urbanisme), mais tous les chercheurs avaient en commun de s'intéresser aux mutations contemporaines du capitalisme, et au rôle que les villes peuvent jouer au sein de ces mutations – est-ce qu'elles les accompagnent ou est-ce qu'elles résistent ? Sont-elles plus que de « *simples réceptacles* » de ces mutations ? Quelle marge de manœuvre des acteurs urbains ?

Quatre sessions ont permis d'apporter des réflexions sous différents angles. Une première session introductive a interrogé le caractère « *alternatif* » ou non de certaines politiques urbaines qui opèrent dans un contexte néolibéral, en proposant des éléments de définition pour mieux cerner les réalités des politiques urbaines alternatives. La deuxième session s'est focalisée sur les réponses des pouvoirs publics dans des villes en situation bien spécifique de décroissance urbaine, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. La seconde journée du colloque a démarré par une autre vision et définition des alternatives, avant de se concentrer sur le phénomène de l'agriculture urbaine, facilement identifié comme « *alternatif* » à l'heure des injonctions à la durabilité. Enfin, la dernière session s'est intéressée aux modes d'habiter alternatif ou à la possibilité de politiques de logement alternatives aujourd'hui en Europe occidentale.

Ce colloque a également inauguré la 4ème rentrée du Master Altermilles – Alternatives stratégiques et politiques pour les villes et les métropoles – porté par l'Université Jean-Monnet de Saint-Etienne et Sciences Po Lyon, dont le programme pédagogique fait écho à celui du colloque puisque la formation a pour ambition de former ses étudiants « *par et sur les alternatives* » pour repenser le développement des villes et des métropoles.

Plusieurs organisations ont permis la réalisation de ces deux jours : l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, le Laboratoire IMU « *Intelligence des Mondes Urbains* », le Laboratoire Junior de l'ENS de Lyon « *Sciences sociales de l'urbain* », ainsi que les laboratoires EVS « *Environnement, Ville et Société* » et Triangle.



Session 1 - Du néolibéralisme aux politiques urbaines alternatives : qu'est-ce qui fait «alternative(s)» ?

From Neoliberalism to Urban Alternative Policies ? What Makes Alternative(s) ?

C'est par une première session introductive interrogeant » la notion même «d'alternative» que ce colloque a démarré. Quatre interventions ont permis d'ouvrir la réflexion; celle de Vincent Béal, docteur en science politique et maître de conférence en sociologie à l'Université de Strasbourg, de Stijn Oosterlynck, professeur associé en sociologie urbaine à l'Université de Antwerp, de Hans Sakkers, chef du département au marketing urbain et aux affaires internationales de la Ville de Utrecht aux Pays-Bas, et enfin de Suzie Passaquin architecte travaillant au sein de l'Université Foraine. La session a mêlé praticiens et chercheurs pour tenter d'éclaircir deux questions principales: comment définir les politiques urbaines alternatives et comment les identifier? Comment comprendre le potentiel émergent de ce type de politiques dans un contexte global néolibéral?

«Are there such things as alternative urban policies?», Vincent Béal, SAGE (UMR 7363) professeur à l'Université de Strasbourg

Vincent Béal ouvre le débat en partageant ses réflexions et travaux menés en partenariat avec Max Rousseau, docteur en science politique et chargé de recherche au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). Leurs objectifs de recherche sont multiples: donner à voir et étudier les alternatives urbaines qui se développent face aux politiques entrepreneuriales des villes (Harvey, 1989), ce qu'ils appellent les politiques *mainstream*; proposer une définition ainsi qu'un cadre d'analyse de ces alternatives, afin de mieux comprendre leur potentiel de transformation aujourd'hui.

Une longue histoire d'alternatives urbaines

Vincent Béal dresse une brève chronologie des alternatives urbaines depuis le 19^{ème} siècle, montrant que certaines périodes ont été plus fructueuses que d'autres pour ces alternatives :

- 19^{ème} siècle : d'importants mouvements populaires ont rythmé toute cette période et ont contribué à l'avancée de droits sociaux ;
- 20^{ème} siècle : amélioration du droit du travail par les mobilisations syndicales ;
- Trente Glorieuses : une période moins propice aux alternatives urbaines, dans un contexte d'un Etat fort et centralisateur ;
- Crise du fordisme dans les années 1970-80 : de nouveaux mouvements sociaux urbains émergent et des expérimentations voient le jour dans certaines villes (arrivée de la nouvelle gauche en Grande Bretagne dans les années 1980; politiques démocratiques à Grenoble dans les années 1970-80...)
- Décennie 1980 : le triomphe de l'idéologie néolibérale achève la crise de l'Etat-Providence keynésien (Jessop, 1993), l'agenda politique urbain se resserre pour ne se tourner presque exclusivement vers la croissance et la compétition urbaine (Peck and Tickell, 2002). Les gouvernements locaux mettent en place ce que David Harvey a nommé les politiques entrepreneuriales (1989), afin d'attirer les investissements publics et privés. Les villes jouent donc le jeu du marché plutôt que de mettre en place des politiques redistributives.
- Années 1990 et début des années 2000 : des premières critiques émergent face à des politiques qui n'ont pas tenu leurs promesses et aux effets sociaux et environnementaux parfois désastreux (Fainstein, 2004; Peck and Tickell, 2002). De nouvelles questions arrivent à l'agenda urbain, comme les enjeux de durabilité, de cohésion sociale, de participation citoyenne... Vincent Béal fait toutefois remarquer que les politiques mises en place auront plutôt pour effet de renforcer les mécanismes de marché plutôt que de proposer un autre mode de redéveloppement.

Un nouveau contexte urbain

Les alternatives urbaines ne sont pas nouvelles ; Vincent Béal nous rappelle qu'elles ont toujours existé puisque les villes ont depuis leur genèse été des bastions d'innovations politiques. Certaines périodes ont été plus ou moins propices à l'émergence de ces alternatives (cf. encadré).

Qu'en est-il aujourd'hui? Est-ce une période propice aux politiques urbaines alternatives ?

Le contexte est complexe, mais peut permettre à de nouvelles réponses politiques de voir le jour : Les collectivités locales doivent composer avec les enjeux de la crise financière qui a laissé place, depuis 2008, à une crise économique et des finances publiques.



On voit l'émergence de mouvements sociaux qui critiquent de plus en plus les effets des politiques urbaines néolibérales (Mayer, 2012), et de nouveaux débats apparaissent sur la transition socio-environnementale des sociétés occidentales, sur le droit à la ville, sur la décroissance urbaine. Dans les discours, les mobilisations ou encore la mise en place d'initiatives de solidarité, ces phénomènes posent clairement la question des alternatives urbaines. La recherche en études urbaines est exhaustive à ce sujet, sans toutefois proposer un cadre d'analyse globale des alternatives.

Les politiques urbaines alternatives: une tentative de définition

Au sein des débats de la recherche¹, Vincent Béal et Max Rousseau proposent une définition de ces politiques urbaines alternatives. Pour commencer, les politiques urbaines sont comprises comme les politiques mises en place par les gouvernements locaux impliquant l'ensemble des acteurs locaux (société civile, acteurs privés). Le concept «d'alternative» étant un concept normatif, les deux chercheurs précisent que les politiques urbaines alternatives sont celles qui s'opposent aux politiques urbaines *mainstream*, autrement dit aux politiques entrepreneuriales, ce qui permet de rassembler sous le terme «d'alternative» des politiques aux objectifs, aux échelles et aux champs politiques très divers. Plus spécifiquement, Vincent Béal et Max Rousseau mettent en avant trois caractéristiques des politiques urbaines alternatives:

- Elles sont élaborées dans une perspective *bottom-up* et non *top-down*. Autrement dit, elles ne sont pas élaborées au sein de cercle fermé n'intégrant que des experts, des acteurs privés, ou des acteurs politiques traditionnels; au contraire, la société urbaine, y compris les groupes sociaux et ethniques les plus défavorisés, doivent être la force motrice dans l'élaboration de ces politiques.
- Elles n'ont pas pour objectif de soutenir des dynamiques de croissance qui existent déjà, mais bien de limiter et de réduire les écarts de développement en recherchant de nouveaux mécanismes sociaux et politiques de régulation.
- Elles sont à destination des habitants qui sont déjà présents dans les villes, plutôt que des groupes sociaux plus favorisés qui n'y vivent pas. Les ressources publiques sont mises à profit pour répondre aux besoins des groupes les plus défavorisés, sans avoir recours au *trickle-down effect* – qui consiste à encourager la création de richesse chez les acteurs les plus aisés pour qu'éventuellement cela se répercute sur le niveau de vie des plus pauvres.

Quel potentiel de transformation?

Bien que des alternatives politiques urbaines existent et qu'elles soient stimulantes notamment pour la recherche en études urbaines, les premiers travaux montrent qu'elles ont peu d'influence sur les villes, comparées à d'autres politiques et régulations mises en place à l'échelon national (Storper, 2013). Également, les politiques urbaines alternatives ne sont pas visibles dans tous les champs politiques; certains, comme le social, les politiques environnementales, le logement, sont très dynamiques, mais il est rare que des projets de développement urbain d'envergure répondent à des critères «alternatifs». Ainsi, et les exemples qui ont été présentés pendant la session l'ont bien montré, les politiques urbaines alternatives cohabitent avec des politiques plus *mainstream*, au sein des mêmes villes (Bernt et al., 2014); elles ouvrent simplement des «niches», qui courent toujours le risque d'être institutionnalisées et de perdre leur potentiel de transformation radicale, comme cela a été le cas par le passé dans les années 1990. Toutefois, Vincent Béal termine sa présentation sur une note plutôt optimiste concernant ces alternatives, notamment pour les villes en déclin dont les situations appellent des réponses nouvelles.

«Between neoliberalisation and social innovation: searching for a regulatory fix of urban socio-economic development trajectories» - Stijn Oosterlynck, Centrum OASEs, Department of Sociology, University of Antwerp

Stijn Oosterlynck est intervenu dans un second temps pour interroger différemment les alternatives urbaines. D'une manière générale, depuis la crise du fordisme dans les années 1970, il considère que nous sommes toujours en recherche d'une nouvelle forme de régulation de notre économie. Après avoir posé les bases théoriques de son analyse, Stijn Oosterlynck a interrogé l'innovation sociale comme nouveau système de régulation alternatif, en revenant sur les ambiguïtés de ce modèle à partir d'une étude de cas en Belgique.

1. Fainstein, 2010; Soja, 2010; Harvey, 2012; Merrifield, 2014; Brenner et al., 2009; Brand and Sekler, 2009; Oosterlynck and Gozales, 2013; Featherstone et al., 2015; Peck, 2012; 2014; Howkwoth, 2015; Castree et al., 2010; Moulaert et al., 2013; Bulkeley, 2012; Karnoven and Van Heur, 2013.



Vers un nouveau regulatory fix ?

Depuis la fin du fordisme, le régime d'accumulation économique a évolué. On parle d'économie de la connaissance, avec des modes de production plus flexibles, une financiarisation de l'économie, un boom du secteur immobilier... Face à cette recomposition de l'économie, les gouvernements peinent encore à proposer un nouveau modèle de régulation stable. Pour certains, le néolibéralisme, caractérisé par la compétition, la course à l'innovation, l'entrepreneuriat ainsi que le creusement des inégalités, constitue un nouveau mode de régulation de l'économie; pour d'autres, le néolibéralisme ne régule au contraire rien du tout, et il faut inventer autre chose. Beaucoup de tentatives voient le jour au niveau urbain et régional, contrairement à l'époque du fordisme qui était un système de régulation national. Plusieurs théories, comme celles du *Territorial Innovation Model* (TIMs; cf Moulart & Sekia, 2003), ou l'approche du développement endogène, s'intéressent aux caractéristiques sociales, économiques, politiques et géographiques d'un territoire pour créer des systèmes de régulation adaptés aux territoires. Cependant, il y a toujours des tensions entre les impératifs de développement économiques et le besoin de cohésion sociale (Fainstein, 2001). Stijn Oosterlynck s'interroge ainsi sur les politiques urbaines alternatives, au sein de la pensée de la théorie de la régulation, en partant de l'innovation sociale.

L'innovation sociale: un alternative regulatory fix?

L'innovation sociale est un champ de recherche aujourd'hui dynamique en études urbaines, qui apporte notamment une critique des TIMs. Ces modèles sont en effet limités puisqu'ils réduisent trop souvent le développement économique à une croissance économique tournée vers le marché. L'innovation n'est pensée qu'en termes d'entrepreneuriat technologique privé, et les capitaux sociaux et culturels sont instrumentalisés pour les rendre profitables à la création économique. Face à cela, la recherche en innovation sociale se donne donc pour objectif de proposer des éléments pour un *alternative regulatory fix*. Plus concrètement, cela signifie de penser l'innovation aussi bien dans les formes de développement que dans les modes de régulation de ce même développement, c'est-à-dire en mettant les besoins sociaux fondamentaux au cœur du développement et en les régulant par une gouvernance qui inclue entre autre les groupes sociaux les plus précaires et ayant pour souci leur émancipation. L'innovation sociale, explique Stijn Oosterlynck, en tant que processus de recherche-action, ne vise pas nécessairement à transformer le régime d'accumulation néolibéral, mais au moins de créer des « niches » où des principes de régulation alternatifs sont développés et mis en pratique. Ainsi l'échelle privilégiée d'analyse est celle du quartier, en particulier ceux fortement touchés par les effets spatiaux de la crise du fordisme que sont les anciens quartiers ouvriers au sein de villes post-industrielles.

Nurturing community: une stratégie de régulation ambiguë

Le terme de « communauté » est devenu un concept très utilisé dans la recherche sur les politiques urbaines alternatives. Depuis l'École de Chicago, la sociologie urbaine s'intéresse de nouveau à la « communauté » comme levier d'intervention dans des quartiers précarisés (Gerometta, Häussermann and Longo, 2005).

Les concepts de «régime d'accumulation» et de «mode de régulation sociale» selon la théorie de la régulation

La théorie de la régulation, élaborée dans les années 1990 par des chercheurs français (Boyer, Lipietz, Aglietta), a toujours une très forte influence dans la recherche urbaine et dans la manière dont est pensé le développement urbain depuis les années 1990-2000. Selon cette théorie, le développement économique, soit le régime d'accumulation du capital, nécessite un mode de régulation sociale particulier pour fonctionner et se perpétuer. Autrement dit, l'économie s'inscrivant dans une société, elle ne peut fonctionner sans des normes et des règles sociales et culturelles particulières. Ainsi, pour comprendre l'accumulation économique, il faut regarder la société dans son ensemble, et y interroger le mode de régulation sociale à l'œuvre.

Ce mode de régulation sociale, Stijn Oosterlynck le définit comme l'ensemble des institutions, des processus sociaux et économiques qui orientent les comportements individuels pour qu'ils contribuent et se conforment aux exigences de développement économique. Toutefois, un mode de régulation est toujours incomplet, délimité spatialement et dans le temps, puisque l'économie est toujours en mouvement, et fait sans cesse émerger des tensions et des contradictions.



Ainsi, la mobilisation des habitants ainsi que le « *community building* » font partie de stratégie de renouvellement urbain, face à des enjeux de désindustrialisation, de gentrification, de migration. Dans des espaces fragmentés, il s'agit de tenter de recréer de la cohésion sociale et de rendre les habitants, victimes des mutations économiques, actifs pour recréer un environnement économique favorable, et un environnement urbain plus stable.

Toutefois, Stijn Oosterlynck met en lumière les ambiguïtés intrinsèques à ces stratégies qui reposent sur la communauté; le développement communautaire est à la fois nécessaire, mais est voué à échouer :

- Il est fondamental de faire en sorte que les relations sociales au sein d'un environnement géographique spécifique soient des sources de cohésion sociale, d'identité, et de développement. Créer une dynamique d'action collective qui a le potentiel de transformer une réalité nécessite une identité commune et partagée, et donc le sentiment d'appartenir à une communauté.

- Toutefois, cette approche par la communauté, comme toute forme de régulation, reste incomplète; Stijn Oosterlynck fait remarquer que plus on met des mots sur ce qui fait la substance de la communauté (des valeurs, une histoire), plus certaines personnes vont en être exclues. L'idée de communauté n'est donc pas entièrement satisfaisante puisqu'elle ne permet pas toujours de remettre en cause les sources de pouvoir et d'oppression, ainsi que les hiérarchies sociales (de genre, d'ethnie, de classe) qui composent un groupe. De plus, les effets positifs d'une communauté solide peuvent être récupérés à des fins néolibérales dont les objectifs de différenciation et de concurrence entre les villes, via des moyens comme le marketing urbain, tendent à renforcer la marginalisation de certains groupes au profit d'autres, plus désirables.

Ainsi, les pratiques d'innovation sociale dans le développement urbain donnent certainement des éléments pour un *alternative regulatory fix*, à condition qu'elles soient liées à des objectifs de développement socio-économiques plus justes et inclusifs. La communauté, de par ses forces mais aussi les tensions qu'elle peut générer, constitue un de ces leviers ambigus pour un nouveau mode de régulation.

Stijn Oosterlynck illustre son propos à partir de l'exemple du quartier post-industriel de Brugse Poort, à Gand en Belgique. La municipalité a mis en place un projet de rénovation urbaine comprenant à la fois des interventions sur l'espace physique et la valorisation des activités des acteurs du quartier, via leur participation dans le projet urbain. La démarche a renforcé les liens dans le quartier tout en mettant en avant son identité. Ces projets ont rendu le quartier plus attractif pour des classes moyennes, sans pour autant résoudre les problèmes sociaux existants. Une exposition photographique, «*Lijn 3*», à l'initiative d'un travailleur social, montrant les conditions sociales et économiques désastreuses de certaines communautés dans le quartier a permis de questionner l'image de la communauté mis en avant et prise en compte par les récents projets de rénovation. Cet exemple illustre par là que la mobilisation communautaire pour la revalorisation d'un quartier peut se faire au détriment de certains groupes sociaux. Dans ce cas précis, le processus de redéveloppement ne peut donc être entièrement satisfaisant et considéré comme «*alternatif*».

Retours d'expérience: la ville d'Utrecht en tant que *Local human right City* et l'Université Foraine à Clermont-Ferrand

Les expériences respectives de Hans Sackers et de Suzie Passaquin nourrissent la réflexion en présentant des expériences qui répondent à des critères «*alternatifs*» bien que se situant dans un contexte néolibéral.

«*Local Human Rights Cities – The unintended consequence of neo-liberalism?*»

Hans Sackers a présenté la ville de Utrecht en rappelant qu'elle s'inscrit pleinement dans un contexte de compétition urbaine et donc dans une dynamique néolibérale. Ancienne petite ville, elle est aujourd'hui un pôle régional de plus de 334 000 habitants qui se développe, et répond à tous les critères de développement néolibéraux: dynamiques d'échanges entre université, gouvernement local et acteurs économique ; population importante et variée ethniquement ; diversité de l'offre de loisirs, d'infrastructures culturelles et de transports...

Ce qui en fait selon le *European Union's Regional Competitiveness Index 2013*, la ville-région la plus compétitive d'Europe (soit la première sur 262).



Cette logique de compétition implique des stratégies de différenciation de la part des villes, qui cherchent chacune à prouver leur excellence dans un domaine précis; dans cette logique, les politiques urbaines alternatives peuvent être intégrées dans un mode de pensée centré sur la compétition. C'est le cas à Utrecht qui cherche à se différencier en tant que *Human Rights City*. Depuis 2010, la Ville a intégré un réseau de villes européennes qui tendent à mettre en place des politiques urbaines qui «*transcendent les divisions politiques*» (Moyn, 2010) en partant des droits fondamentaux. Ainsi, utilisant les outils de *benchmarking*, d'échanges d'expériences, d'évaluation de leurs propres politiques, les acteurs locaux vont jusqu'à créer une coalition au niveau local en septembre 2013 en travaillant avec différents représentants de la société civile. Le travail effectué, bien qu'il soit utilisé pour nourrir le marketing urbain, a quand même permis d'attirer des fonds destinés à soutenir de nombreux projets à l'échelle locale faisant avancer les droits des homosexuels, le droit au logement, etc. Selon Hans Sackers cela reste un petit mouvement, mais il permet tout de même de proposer des avancées sociales au sein d'un contexte néolibéral inégalitaire.

L'Université Foraine dans le quartier de La Gauthière, à Clermont-Ferrand

Le second exemple présenté est celui d'un projet d'urbanisme participatif mené par deux architectes rattachées à l'association Notre Atelier Commun, dans un quartier populaire de Clermont Ferrand.

Quartier aux caractéristiques typiques des grands ensembles des années 1960, il a connu de nombreuses destructions dans un objectif de dédensification. C'est sur le site vide d'un ancien centre commercial que l'Université Foraine a été mandatée par la Ville de Clermont-Ferrand pour tenter de trouver un autre usage à cet espace, avec une approche différente : les deux architectes ont fait le choix de vivre sur le quartier depuis janvier 2014 afin de créer des liens de confiance avec les habitants, mieux comprendre le quartier, ses temporalités, ses usages, et donc ses besoins. Elles travaillent au sein d'un espace ouvert à tous, et multiplient les activités, les événements sur l'espace public, les ateliers afin de rencontrer les habitants et les professionnels travaillant sur le quartier mais également en dehors, afin d'élaborer des pistes programmatiques pour faire évoluer l'espace qui leur a été confié. Le tout en cherchant à éviter les écueils des formes de communication et de mobilisation classiques, telle que les réunions publiques. Cette expérience réinterroge la problématique de l'institutionnalisation des alternatives: l'Université Foraine a un positionnement institutionnel, puisqu'elle répond à une commande de la Ville; l'objectif de différenciation ne peut être évacué puisque l'association Notre Atelier Commun est rattaché à l'agence Construire, fondée et dirigée par l'architecte Patrick Bouchain. Toutefois, le travail effectué permet de construire la ville en réponse à des préoccupations des habitants, tout en les faisant participer au processus. L'expérimentation est toujours en cours.

Premières conclusions

Comme le mentionnait Vincent Béal, le contexte actuel est favorable à l'émergence des politiques urbaines alternatives, qui peuvent tout à fait être soutenues voire portées par des institutions et des pouvoirs publics. Ces alternatives peuvent cohabiter avec des politiques plus *mainstream*, et chacun des intervenants nous a rappelé l'enjeu de voir les institutions comme plurielles, au sein desquelles résident des controverses. L'institutionnalisation des alternatives n'est pas nécessairement négative; au niveau local, l'institutionnalisation peut signifier la récupération par les acteurs locaux pour «*vendre*» la ville à l'extérieur, mais dans ce cas cela n'est pas du tout du ressort des acteurs locaux qui «*fabriquent*» ces alternatives, ce qui ne les met pas toujours en péril. A un niveau plus macro, si une alternative, une fois sortie de son contexte initial, finie par être labélisée «*bonne pratique*» par des institutions pour faciliter son expansion et sa reproduction à d'autres cas, les aspects les plus radicaux peuvent être évincés et lissés dans ce processus, et la capacité transformatrice du système est moindre voire absente des nouveaux objectifs.

Quoiqu'il en soit, les différentes interventions rappellent que pour réfléchir et avancer sur les alternatives urbaines, la question «*est-ce que cette politique est néolibérale ou pas?*» apporte finalement peu d'éléments de réponse. Des alternatives existent, mais puisqu'elles émergent au sein d'un contexte néolibéral, on ne peut empêcher leur récupération à des fins de compétition. Des perspectives de recherches subsistent sur ce sujet : la plupart des alternatives étudiées dans la recherche urbaines sont réformistes plutôt que radicales, visant à changer la société sans toutefois prendre le pouvoir, c'est pourquoi on les appelle des «*niches*».



Les alternatives qui visent à reprendre et concentrer du pouvoir sont encore peu interrogées, alors que cela peut être essentiel pour sortir du néolibéralisme. Cette remarque interroge notamment la capacité de petites initiatives localisées à devenir plus «grandes» et donc plus convaincantes; Stijn Oosterlynck fait référence au concept de «*bottom-linked strategy*» de Andreas Novy selon qui les porteurs d'initiatives doivent créer des liens avec d'autres groupes disposant d'autres ressources dans d'autres espaces pour sortir de la réponse localisée et mettre plus au défi le système.

Bibliographie Indicative :

Intervention de Vincent Béal

- Beal V. et Rousseau M., « Alterpolitiques! », *Métropoles* [En ligne], 15 | 2014, mis en ligne le 15 décembre 2014. URL : <http://metropoles.revues.org/4948>
- Bernt M., Haase A., Großmann K., Cocks M., Couch C., Cortese C. and Krzysztofik R. (2014), « How does(n't) Urban Shrinkage get onto the Agenda? Experiences from Leipzig, Liverpool, Genoa and Bytom », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 38, pp. 1749-1766.
- Brand U., Sekler N. (2009), « Postneoliberalism: Catch-all Word or Valuable Analytical and Political Concept? », *Development Dialogue*, vol. 51, pp. 5-13.
- Brenner N., Marcuse P., Mayer M. (2009), « Cities for people, not for profit », *City*, vol. 13, n° 2-3, pp. 173-184.
- Castells M. (1973), *Luttes urbaines*, Maspero, Paris.
- Fainstein S. (2010), *The just city*, Cornell University Press, Ithaca.
- Harvey D. (2000), *Spaces of Hopes*, Edinburgh University Press, Edinburgh.
- Harvey D. (2012), *Rebel cities. From the right to the city to the urban revolution*, Verso, New York.
- Harvey D. (2014b) [1989], « Vers la ville entrepreneuriale. Mutation du capitalisme et transformations de la gouvernance urbaine », in Gintrac C., Giroud M. (Dir.), *Villes contestées. Pour une géographie critique de l'urbain*, Les Prairies Ordinaires, Paris, pp. 95-133.
- Jessop B., (1993), « Towards a Schumpeterian Workfare State? Preliminary Remarks on Post-Fordist Political Economy » . *Studies in Political Economy* (40). pp. 7-40. ISSN 0707-8552
- Künkel J., & Mayer M., (2012) (eds.): *Neoliberal Urbanism and its Contestations — Crossing Theoretical Boundaries*. Basingstoke/New York: Palgrave Macmillan.
- Le Galès P. (2003), *Le retour des villes européennes, Société urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- McCann E. & Ward K., (2011) (eds), *Mobile Urbanism. Cities and Policymaking in the Global Age*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2011.
- Merrifield A. (2014), *The New Urban Question*, Pluto Press, London.
- Moulaert F., Rodriguez A., Swyngedouw E. (Eds.) (2005), *The Globalized City: Economic Restructuring and Social Polarization in European Cities*, Oxford University Press, Oxford.
- Oosterlynck S., González S. (2013), « 'Don't Waste a Crisis': Opening up the City Yet Again for Neoliberal Experimentation », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 37, n° 3, pp. 1075-1082.
- Peck J., Tickell A. (2002) « Neoliberalizing space », *Antipode*, vol. 34, n° 3, pp. 380-404.
- Peterson P. E. (1981), *City Limits*, University of Chicago Press, Chicago.
- Soja E. W., (2010), *Seeking Spatial Justice*, University of Minnesota Press, 256 p.
- Storper M. (2013), *Keys to the City: How Economics, Institutions, Social Interactions and Politics Shape the Development of City-Regions*, Princeton University Press, Princeton.
- Theodore N., Peck J. (2012), « Framing neoliberal urbanism: Translating 'commonsense' urban policy across the OECD zone », *European Urban and Regional Studies*, vol. 19, n° 1, pp. 20-41.

Intervention de Stijn Oosterlynck

- Fainstein, S. S. (2001). "Competitiveness, Cohesion, and Governance: Their Implications for Social Justice." *International Journal of Urban and Regional Research* 25(4): 884-888.
- DeFilippis, J. and P. North (2004). *The emancipatory community? Place, politics and collective action in cities. The emancipatory city? Paradoxes and possibilities*. L. Lees. London, Sage: 72-88.
- Gerometta, J., et al. (2005). "Social innovation and civil society in urban governance: strategies for an inclusive city." *Urban Studies* 42(11): 2007-2021.
- Loopmans, M., Cowell, G. and Oosterlynck, S. (2012) 'Depicting Place: hegemony, counter hegemony and photographic interventions', *Social and Cultural Geography*, 13(7): 699-718.
- Moulaert, F. and F. Sekia (2003). "Territorial innovation models: a critical survey." *Regional Studies* 37(3): 289-302.
- Theodore, N. and J. Peck (2011). "Framing neoliberal urbanism: Translating 'commonsense' urban policy across the OECD zone." *European Urban and Regional Studies*.



Session 2 - Le rétrécissement urbain génère-t-il des politiques alternatives ?

Do Shrinking Cities Make Alternative cities ?

Cette seconde session a été l'occasion d'interroger la fabrique des politiques urbaines et les opportunités d'émergence de nouvelles alternatives urbaines dans des contextes touchés par des processus de déclin urbain. Comme le montrent les actualités de la recherche sur les *shrinking cities*, « le déclin urbain, est une question ancienne qui connaît une actualité renouvelée basculant vers la décroissance urbaine » (Cunningham-Sabot et Fol, 2009).

Quatre cas d'études des deux côtés de l'Atlantique sont mis en débat afin d'appréhender les convergences et les divergences qui touchent ces villes décroissantes, mais aussi pour s'interroger sur la régulation du déclin urbain. La ville de Cleveland nous est présentée par Alessandro Coppola, chercheur en études urbaines (Politecnico di Milano) ; Henri Briche, doctorant en science politique (TRIANGLE (UMR 5206), IMUalpha) analyse le cas de Détroit. Du côté français, Yoan Miot, chercheur en urbanisme (Ecole d'Urbanisme de Paris, LATTIS UMR 8134) expose le cas de Roubaix tandis que Jean-Michel Dutreuil nous apporte son regard d'architecte-praticien autour du cas de Saint-Etienne. Les quatre interventions s'articulent autour de la question suivante : les *shrinking cities* annoncent-elles voire imposent-elles un changement de paradigme dans les politiques urbaines, vers une remise en cause des recettes néolibérales ? Permettent-elles l'émergence de politiques urbaines alternatives ?

Le déclin urbain: une convergence des processus

Comme l'ont montré chacun des intervenants, le déclin urbain se caractérise par une multiplicité de facteurs récurrents, avec des spécificités régionales et donc des intensités divergentes selon les villes étudiées. La décroissance urbaine, touchant particulièrement les villes post-industrielles, est un processus de déclin protéiforme qui s'inscrit dans la durée. Ainsi, un faisceau d'indices concordants lie les destinées de Cleveland, Détroit, Roubaix et Saint-Etienne.

Toutes sont touchées par le déclin démographique : Roubaix a perdu 20% de sa population depuis 1968 ; Cleveland représente aujourd'hui le tiers de ce qu'elle a été en termes démographiques et Henri Briche mentionne une baisse de 60% de la population de Détroit depuis 1850. Selon Jean-Michel Dutreuil, Saint-Etienne aurait perdu 51000 habitants depuis 1968.

Suite à une désindustrialisation qui ne se serait pas accompagnée d'une re-tertiarisation de leur économie, ces villes sont caractérisées par une faiblesse économique s'accompagnant logiquement d'une crise fiscale. Yoan Miot rappelle que Roubaix connaît « la plus faible dynamique de création dans les services rendus aux entreprises et dans les emplois métropolitains supérieurs » et a perdu 24 000 emplois depuis 1968. Cleveland a vu son marché de détails s'effondrer et les capitaux s'échapper vers les banlieues résidentielles, comme pour Détroit. Dans cette dernière, la crise économique s'est d'ailleurs accompagnée d'une crise financière et d'un endettement de grande ampleur, aboutissant à la faillite de la Ville en 2013.

Autre caractéristique de ce processus de déclin urbain : l'effondrement du marché immobilier, illustré par une problématique de vacance des logements particulièrement aiguë dans les centres de ces villes. Alessandro Coppola souligne qu'à Cleveland comme à Détroit, cette hausse – qui s'accompagne d'une multiplication des dents creuses et des friches dans la ville – est bien plus importante qu'en Europe. A Détroit, « le paysage urbain est morcelé, abandonné. On a un taux de vacance qui avoisine les 70% dans le centre-ville ». Le marché du logement roubaisien est lui aussi déprimé avec cependant une très forte hétérogénéité des prix immobiliers, l'insalubrité et l'indignité des logements étant en outre un problème majeur. Selon Jean-Michel Dutreuil, le taux de vacance à Saint-Etienne reste considérable pour une grande ville française. Dans ces trois cas présentés, « la perte d'attractivité résidentielle est socialement sélective (Berger, 2006), d'abord à une échelle régionale et ensuite à une échelle locale (par le processus de périurbanisation) ». Il en résulte une organisation urbaine fragilisée, d'après Yoan Miot. Alessandro Coppola parle lui d'une crise urbaine spatialisée, dont les effets tendent à « se cumuler dans les villes-centres alors que des îlots de croissance apparaissent, notamment dans les périphéries, qui connaissent à la fois une croissance économique et une croissance démographique ». On retrouve finalement dans ces villes-centres une concentration de pauvreté et d'inégalités, une forte ségrégation, aboutissant à une intense fragilisation et précarisation des catégories populaires (Castel, 1995 ; Bacqué et Sintomer, 2001).



Les skrinking cities: une réalité aux multiples visages

Si la comparaison des villes décroissantes localisées sur deux continents différents est scientifiquement intéressante, la régularité constante des mêmes dynamiques de déclin urbain ne doit pas lisser les spécificités des contextes locaux et nationaux. Yoan Miot rappelle ainsi que le processus de décroissance urbaine se caractérise par des « *spécificités régionales liées à une pluralisation des contextes urbains, une inscription dans un nouveau mode de développement issu de la globalisation* ». L'ampleur des problématiques paraît systématiquement supérieure dans les villes de la *Rust Belt*, par rapport aux villes décroissantes françaises. Alors qu'en France le processus de décroissance est principalement caractérisé par une conjonction d'une perte d'attractivité économique et résidentielle, Alessandro Coppola et Henri Briche rappellent deux spécificités américaines. La question raciale avec une forte ségrégation des Afro-Américains dans les quartiers du centre-ville (tandis que les Blancs investissent les « *suburbs* ») est sans équivalence avec les cas français, même si Yoan Miot et Jean-Michel Dutreuil constatent une forte ségrégation dans les villes qu'ils ont étudiées. D'autre part, les effets socio-économiques de la décroissance structurelle des villes post-industrielles américaines sont aggravés par ce qu'Alessandro Coppola appelle « *la crise supplémentaire des saisies immobilières* », qui a lieu depuis la crise des *subprimes* de 2008. D'autres phénomènes de crise sanitaire, de désert alimentaire semblent toucher les villes américaines avec une plus forte intensité que les villes françaises.

Face à ce constat, Henri Briche propose deux types de représentations du phénomène de déclin urbain, qui elles-mêmes influent sur le type de réponses que l'on peut apporter. D'une part, la décroissance urbaine peut être vue « *comme une menace pour le modèle de développement urbain classique, ce serait une anomalie urbaine* ». D'autre part, certains l'abordent « *comme un terreau fertile pour l'expression de pratiques alternatives* ».

La décroissance urbaine: vers un autre modèle de développement ?

Quels modèles de développement, politiques et programmes voit-on apparaître face à cette « *crise* » ? Va-t-on vers un « *policy shift* », comme l'évoque Alessandro Coppola à propos du contexte de Cleveland ? Les intervenants ont rappelé l'importance des dynamiques de longue durée et des contextes locaux et nationaux pour comprendre les réponses apportées à la décroissance urbaine, qui ne sont pas toujours nouvelles.

On constate ainsi à Roubaix et à Saint-Étienne la persistance d'une tradition française d'« *interventionnisme* ». Les pouvoirs publics ont un rôle important, la municipalité roubaissienne développant d'ailleurs très tôt un « *processus d'innovation dans les politiques urbaines* ». A contre-pied de cette forme d'interventionnisme français, Alessandro Coppola et Henri Briche ont rappelé que le modèle de développement urbain américain était traditionnellement néolibéral, reposant sur une relation privilégiée entre secteur public et secteur privé. Le retrait des financements publics seraient le résultat d'un processus de décentralisation de l'austérité depuis les années 1980, selon les termes d'Henri Briche. Les villes sont confrontées à « *une baisse drastique des budgets alloués au développement urbain par l'Etat fédéral à l'état fédéré puis au comté puis à la ville* » et recourent donc à un « *urbanisme spéculatif* » (Davidson et Ward, 2014), accentué par la crise de 2008. Les acteurs privés - en particulier les investisseurs privés et les fondations communautaires - ont un rôle majeur au sein de coalitions de croissance. Les objectifs de la plupart des actions impulsées par les acteurs publics et/ou privés sont tournés autour du retour au marché et de la recherche de la croissance urbaine - le but étant de retendre les valeurs foncières et immobilières et de regagner des habitants. Finalement, Alessandro Coppola affirme que les *shrinking cities* américaines sont le résultat d'un long et radical processus de développement profondément inégal, impulsé par le gouvernement et se retrouvant à l'échelle globale, nationale, et métropolitaine.

De la difficulté à sortir du paradigme de la croissance

Le retour à la croissance urbaine semble être l'horizon qui guide les actions dans les villes décroissantes à Cleveland, Détroit comme à Roubaix et Saint-Étienne. Les acteurs privés y ont un rôle majeur, et les pouvoirs publics se positionnent souvent comme déclencheur des décisions d'investissement des acteurs privés. Mais cette configuration est beaucoup plus marginale à Roubaix que dans les villes étatsuniennes, la politique très sociale de l'habitat y équilibrant le soutien - via des subventions - aux investisseurs privés.



A Détroit comme à Cleveland, l'idée est d'accentuer l'austérité urbaine pour faire redémarrer une dynamique de croissance. Henri Briche explique qu'il s'agit de faire appel au maximum aux acteurs privés, puisque la ville est privée de fonds et leviers publics. La seule politique publique mise en œuvre et financée à Détroit et Cleveland semble finalement se résumer à une politique « agressive » de démolition massive, pour régler le problème de la vacance des logements. Cette politique n'a pas d'équivalent à Roubaix, où l'acteur public cherche plutôt à réhabiliter le parc de logement – dans une optique double et ambivalente d'attractivité et de réponse sociale. A Saint-Etienne, il semble que la nouvelle municipalité cherche à mettre en œuvre une politique de démolition et de limitation de la construction de nouveaux logements sociaux. L'exemple de Cleveland ne fait pas exception avec une politique pro-développement, comprenant la revitalisation du centre-ville par l'investissement dans de nouvelles fonctions, le renouvellement urbain et la réhabilitation de l'immobilier. Cela s'accompagne souvent d'une relocalisation agressive des minorités pour attirer les classes moyennes. A Détroit, on est face à une véritable privatisation du centre-ville, comme l'illustre la revente d'immeubles et de terrains du centre-ville à deux milliardaires locaux, Ilitch et Gilbert.

Quelle place pour les alternatives ?

Par rapport à ces politiques à teneur plus ou moins néolibérales, qu'en est-il des pratiques alternatives dans ces villes décroissantes? Alessandro Coppola évoque la thèse d'un « *policy shift* » à Cleveland, autour de trois axes que l'on retrouve aussi dans les éléments présentés par Henri Briche. Le premier aspect de ce tournant est selon lui « *assembling the land* » : une *Landbank* ou banque foncière a été mise en place dans les deux villes américaines, en faveur de la stabilisation des quartiers résidentiels. Contrôlée par le public, elle acquiert le foncier vacant en essayant de les orienter vers un nouveau processus de développement et en leur trouvant de nouveaux usages. Selon Henri Briche, les résultats sont assez modestes à l'échelle de la ville, mais ce programme permet de contrebalancer la politique de démolition massive. Ensuite, Alessandro Coppola parle d'« *investing in new land-uses* » : on expérimente sur les nouveaux usages du foncier vacant, à travers notamment de l'agriculture urbaine qui prend des dimensions multiples et protéiformes. Enfin, des tentatives sont faites pour « *localizing the economy* » : des entreprises coopératives sont mises en place à Cleveland, capables de jouer sur le marché local grâce à l'innovation. On constate aussi l'émergence de plans d'urbanisme de régulation (comme le *Detroit Future City Plan*), plus ou moins contraignants, mais qui commencent à reconnaître le déclin urbain et réfléchissent à la place des initiatives locales et de la participation des habitants. Se concentrant principalement sur les politiques de logement, Yoan Miot explique que la ville de Roubaix se présente elle-même comme « *laboratoire d'innovation* ». Aujourd'hui, de nombreux outils et dispositifs sont expérimentés par les pouvoirs publics pour réguler le déclin urbain. Mais les réponses sont hétérogènes, mêlant stratégies d'attractivité et politique sociale du logement. Depuis 2010, une politique plus sociale du logement est aujourd'hui impulsée par l'Etat, la Ville et l'intercommunalité - avec une forme de réinstitutionnalisation de la politique de l'habitat, explique Yoan Miot. Cette posture volontariste et innovante de la municipalité, vue par les élus et techniciens comme nécessaire face à l'ampleur du problème, semble illustrer la dynamique davantage *top-down* dans la production d'alternatives que ce qu'on constate à Détroit et Cleveland. Jean-Michel Dutreuil, quant à lui a intégré cette dimension du déclin urbain dans sa pratique et ses recherches d'architecte. Il travaille sur les questions de « *dédensification* » ou « *démolition positive* » comme outils d'architecture. Il s'agit de requalifier de nouveaux espaces qui remplacent des constructions indignes, des vides et des friches sur lesquels aujourd'hui il n'y a aucune stratégie.

Une des dimensions d'une politique urbaine alternative est la place accordée à la société civile. Celle-ci joue un rôle majeur dans les villes américaines via les organisations et fondations communautaires, à qui la ville a notamment confié la production de logement. Toutefois, Henri Briche montre que le développement du logement abordable est confronté à l'impératif retour du marché. Il évoque en ce sens « *le rôle ambigu des fondations communautaires au comportement entrepreneurial* » -rôle que les bailleurs sociaux français prennent parfois également. Globalement, la société civile à Détroit (mise sous tutelle) et Cleveland est dominée par les intérêts des acteurs privés dans la gouvernance du déclin urbain.



Cette affirmation est cependant à relativiser quand on sait la place importante qu'a pris le *community organizing* à Détroit, selon Yoan Miot. Ce dernier mentionne pour Roubaix une certaine forme de dépolitisation ; cette ville où la tradition de participation citoyenne est forte a vu toutes ses structures s'effondrer (conseils de quartier, ateliers populaires d'urbanisme...). Mais il insiste sur l'importance « *des initiatives associatives et solidaires* » dans la société civile.

Conclusions: quelles perspectives ?

Constate-t-on à Cleveland, Détroit et Roubaix un changement du paradigme de la croissance urbaine et une évolution des représentations autour du déclin urbain ? Dans les trois cas étudiés, il apparaîtrait que la croissance reste un horizon désirable, même si l'on peut constater des signaux de changement. Pour Alessandro Coppola, un nouveau modèle de développement urbain commence à s'imposer de manière incrémentale et dialectique -entre stratégies d'attractivité et alternatives urbaines. Selon Henri Briche, la dynamique de néolibéralisation de l'urbain doit être nuancée par quelques initiatives alternatives développées dans les quartiers, à une échelle limitée. Sur le cas de Roubaix, le constat de Yoan Miot est moins tranché avec l'idée d'une hétérogénéité de réponses, parfois paradoxales mais laissant une place beaucoup plus importante aux acteurs publics, bien plus que pour les villes étatsuniennes. Malgré l'injonction à l'innovation face à l'ampleur de la crise ressentie, en particulier chez les acteurs de l'urbain roubaisiens, il ne s'agirait pas d'une remise en cause réelle du paradigme d'austérité urbaine et de croissance urbaine. Les questions autour de l'agriculture urbaine notamment, particulièrement présentes à Détroit et Cleveland, illustrent selon Alessandro Coppola une nouvelle manière de se représenter la ville. On a de plus en plus une « *compréhension et des discours écologiques et biocentriques, avec comme objectifs de construire un meilleur équilibre entre l'environnement construit et le système social* » (Alessandro Coppola). L'occasion selon lui de lier *shrinking cities* et résilience urbaine. Pour Jean-Michel Dutreuil, la question de la décroissance urbaine est aussi l'occasion de reconsidérer les rapports entre la ville, le tissu urbain et l'environnement. Toutefois, au-delà des similarités entre les cas qui ont été présentés lors de cette session, il convient d'être prudent dans ce champ émergent des *shrinking cities* pour ne pas lisser les évidentes divergences. Yoan Miot rappelle ainsi l'importance du contexte qui influe sur le « *système d'action concret* ». En effet, l'intensité du problème du déclin urbain, le jeu d'acteurs local et leurs représentations, la place des politiques publiques, le rôle accordé aux mécanismes et acteurs du privé impactent fortement les réponses apportées à la décroissance urbaine et donc les possibilités de faire émerger des alternatives.

Bibliographie indicative

Intervention d'Alessandro Coppola :

- Beauregard R., (2006), « The radical break in late twentieth-century », *Area*, vol. 38, n° 2, p. 218-220.
- Beauregard, Robert (2009), « Urban population loss in historical perspective: United States, 1820- 2000 », *Environment and Planning*, vol. 41, n. 3, pp. 514-528.
- Coppola A., « A Cleveland model? », *Métropoles* [En ligne], 15 | 2014, mis en ligne le 15 décembre 2014, URL : <http://metropoles.revues.org/4950>
- Davidson M, Ward K, 2014, « Picking up the pieces: austerity urbanism, California and fiscal crisis ». *Cambridge Journal of Regions, Economy & Society* 7(1): p.81-97.
- Dewar M., 2006, « Selling Tax-REverted Land: Lessons from Cleveland and Detroit: New This Spring Westchester », *Journal of the American Planning Association*, vol 72, issue 2, p. 167-180.
- Fol S., Cunningham-Sabot E., 2010, « « Déclin urbain » et Shrinking Cities : une évaluation critique des approches de la décroissance urbaine. », *Annales de géographie* 4/2010 (n° 674) , p. 359-383 URL : www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2010-4-page-359.htm.
- Hackworth J., 2014, « The limits to market-based strategies for addressing land abandonment in shrinking American cities ». *Progress in Planning*, 90, p.1-37.
- Hackworth, J. & Nowakowski K., 2015, « Using market-based policies to address market collapse in the American Rust Belt: The case of land abandonment in Toledo, Ohio ». *Urban Geography*, 36(4), p.528-549.
- Hollander, J.B, Pallagst, K., Schwarz, T. and Popper, F. J., 2009, « Planning Shrinking Cities », *Progress in Planning*, vol. 72, n.4, pp. 223-232.





- Kirkpatrick L.O., Smith M. P., 2011, « The infrastructural limits to growth: Rethinking the urban growth machine in Times of fiscal crisis », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 35, issue 3, p. 477-503, May 2011. Lobao L. M., Adua L., 2011, « State rescaling and local governments' austerity policies across the USA, 2001-2008 », *Cambridge Journal of Regions, Economy & Society*, p. 419-435
- Peck J., 2012, « Austerity urbanism », *City*, 16:6, p. 626-655.
- Peck J., 2014, « Pushing austerity: state failure, municipal bankruptcy, and the crises of fiscal federalism in the USA », *Cambridge Journal of Regions, Economy & Society*, 7(1), p. 17-44
- Peck J., 2014, « Entrepreneurial urbanism: between uncommon sense and dull compulsion », *Geografiska Annaler*, 96(4), p. 396-401.
- Popper, D.E. and Popper, F.J., 2002, « Small can be beautiful: Coming to terms with decline », *Planning*, vol. 68, n° 7, p. 20-23.
- Schilling, J. & Logan, J., 2008, « Greening the Rust Belt: A Green Infrastructure Model for Right Sizing America's Shrinking Cities », *Journal of the American Planning Association*, vol. 74, n.4, p. 451-466.

Intervention d'Henri Briche

- Boyle K., 2001. « The Ruins of Detroit: Exploring the Urban Crisis in the Motor City ». *Michigan Historical Review*, vol. 27, n°1, pp. 109-127.
- Briche H., 2015, « Privatisation et marginalisation des acteurs publics d'une ville en déclin : le cas de la rénovation urbaine à Detroit », 6ème Congrès International des Associations Francophones de Science Politique, Lausanne (Suisse), 6 février
- Briche H., 2015, « "Bring back the market !" : La production des vulnérabilités résidentielles par les projets urbains à Detroit (USA) », Atelier REHAL – Les vulnérabilités résidentielles au prisme des projets urbains, Paris, 6 mars
- Darden, J. T., Richard C. H., June T., Richard. T., 1987. *Detroit: Race and Uneven Development*, Philadelphia: Temple University Press.
- Desmond, M. 2012. « Eviction and the Reproduction of Urban Poverty », *American Journal of Sociology*, volume 118, number 1, pp. 88-133
- Peck J. & Tickell A., 2002, « Neoliberalizing Space », *Antipode*, Vol 34(3), p.380-404, July 2002.
- Smith N., 1996. *The New Urban Frontier: Gentrification and the Revanchist City*, London: Routledge.

Intervention de Yoan Miot

- Bacqué M-H., Sintomer Y., 2001, « Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers », *Revue française de sociologie*, vol 42, n°2, p. 2017-249.
- Cunningham-Sabot E. Fol, S. (2009), « Shrinking Cities in France and Great Britain : A Silent Process ? » p. 17-27 in K. Pallagst, et al., *The Future of Shrinking Cities*, Center for Global Metropolitan Studies, Institute of Urban and Regional Development, and the Shrinking Cities International Research Network (SCiRN), IURD, Berkeley, University of California.
- Fol S., Miot Y., Vignal C., 2014, « Ancrage, mobilités et régénération urbaine: les limites des injonctions politiques », *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Presses Universitaires du Septentrion, p. 211-228.
- Miot Y., 2012, « La ségrégation socio-spatiale dans la métropole lilloise et à Roubaix: l'apport des mobilités résidentielles », *Géographie, économie, société*, vol 14, p. 171-195.
- Tomaney J, 1994, « Regional and industrial aspects of unemployment in Europe », In J. Michie & J. Grieve Smith (eds), *Unemployment in Europe*, London; Academic Press.

Session introductive 10 septembre 2015

How alternative urban policies really are ?

Mathieu Van Criekingen et Wojciech Keblowski de l'Université Libre de Bruxelles ont proposé, lors de leur présentation, de revenir sur une tentative de mesure du potentiel alternatif des initiatives présentées comme tel.

Selon eux, si le champ de la recherche critique urbaine est particulièrement prolifique sur l'étude des politiques dites *mainstream*, elle se doit de l'être tout autant aux actions se présentant comme «*alternatives*» à ces politiques, afin de se prémunir de toute jugement simpliste et «*naïf*». Les chercheurs défendent l'actualité de la thèse du droit à la ville de Henri Lefebvre (Lefebvre, 1968) pour construire une grille de lecture permettant d'évaluer le «*degré alternatif*» d'un dispositif ou d'une politique se positionnant comme tel. Le degré de généralité de la théorie du droit à la ville étant suffisant pour l'appliquer au contexte actuel, les auteurs ont fait le choix de l'appliquer à la mise en place de budgets participatifs dans les villes de Cordoue et Sopot. Le choix d'étudier de dispositifs participatifs est guidé par l'idée que la participation - du moins certaines formes de participation - peut être la traduction actuelle de ce que Lefebvre appelle l'auto-gestion.

La grille de lecture permettant d'évaluer le degré alternatif des initiatives est construite sur quatre critères issus de la théorie du droit à la ville :

Le dispositif étudié doit permettre l'appropriation et la production de l'espace par les habitants:

- La participation ne peut pas être obligatoire ou être organisée par le haut;
- Les initiatives citoyennes ne peuvent pas être glorifiées à priori (voir le concept de NIMBY, *not in my backyard*);
- La participation doit être inclusive et prendre en compte les inégalités structurelles;
- Le débat doit être ouvert au conflit et ne pas chercher à lisser les différences entre participant.

Le dispositif doit bousculer les relations de pouvoir, « empêcher les dominants de dominer »:

- La participation doit être interactive avec un transfert de compétences multidirectionnel;
- Le dispositif doit permettre un transfert du pouvoir dans la fabrication des politiques urbaines.

Le dispositif doit avoir une visée globale, prendre en compte un environnement large et pas seulement une niche:

- Être à une échelle multiterritoriales, au delà des limites administratives.

La dimension utopique et anti-capitaliste doit permettre de penser l'organisation de la société en dehors du système capitaliste:

- Le dispositif doit voir un caractère politique;
- Le processus doit produire des effets tangibles dans les relations de pouvoir.

Appliquée aux dispositifs de budgets participatifs à Cordoue et Sopot, cette grille de lecture met en lumière leur différence radicale en ce qui concerne leur «degré d'alternativité» : Si celui mis en place à Cordoue répond globalement aux exigences de cette grille de lecture et peut donc être qualifié d'alternatif, à l'inverse, le budget participatif de Sopot semble avoir été mis en place pour faire avancer l'agenda entrepreneurial de la ville.

Un autre exemple est évoqué : une mobilisation d'habitants de la ville de Bruxelles contre l'accès des voitures à une certaine partie du centre-ville. Si cette mobilisation a abouti à la piétonnisation de l'espace revendiqué, cette dernière s'est faite au profit d'une valorisation de l'espace pour les touristes et la consommation et donc d'un agenda entrepreneurial.

Un dispositif ne peut donc être jugé alternatif en soi. L'analyse de sa mise en place, des outils utilisés ou encore du système d'acteurs, permet de faire la lumière sur les effets des procédures appliquées au sein de chaque territoire. Cette réflexion invite à se méfier des labels et de la diffusion de bonnes pratiques.

Pour aller plus loin :

Wojciech Kęblowski et Mathieu Van Criekingen, « How "alternative" alternative urban policies really are? », *Métropoles*; [En ligne], 15 | 2014, mis en ligne le 15 décembre 2014

Henri Lefebvre, *Le droit à la ville*, Paris, Éditions Anthropos, 1968



Session 3 - Agriculture urbaine et justice alimentaire

Urban Agriculture and Food Justice

Cette troisième session a interrogé la question de l'alternative dans le domaine des politiques agricoles et alimentaires. L'agriculture est de plus en plus présente dans le quotidien des urbains, aussi bien dans les pratiques de consommation de certaines populations urbaines que dans les agendas politiques afin de rendre les métropoles plus « durables » et « vivables ». Julie Le Gall, maître de conférences en géographie à l'ENS de Lyon, a débuté la session en contextualisant le retour de l'agriculture en ville et les avancées de la recherche sur ce sujet, apportant des points de vigilance pour créer des systèmes alimentaires plus justes. Boris Tavernier, chargé de projet à l'association VRAC, a présenté une initiative lyonnaise qui contribue localement à combler certains écueils du système alimentaire en contribuant à la justice alimentaire. Enfin, Lilian Pellegrino, chargé de mission pour la Ville de Lyon, est revenu sur son expérience en tant que coordinateur du programme URBACT dont un volet a concerné les problématiques alimentaires et agricoles dans plusieurs villes européennes, et permet de tirer des leçons sur la mise en place de politiques urbaines alternatives dans ce domaine.

« Agriculture urbaine et justice alimentaire, de quoi parle-t-on ? » Julie Le Gall, ENS de Lyon

Julie Le Gall a commencé son intervention en soulevant trois questions que pose le retour de l'agriculture dans le quotidien de nos villes (marché, compostage...) : ce grand retour se fait-il au profit de toutes les populations urbaines ? Se fait-il pour les habitants de tous les espaces de la ville ? Et enfin touche-t-il toutes les villes ? Ces questions permettent d'introduire une réflexion sur la place de l'agriculture en ville, et notamment de l'agriculture urbaine, afin de garantir à tous les consommateurs urbains une alimentation suffisante et de qualité. L'agriculture urbaine ne contribue-t-elle pas à la création de systèmes urbains à deux vitesses ainsi qu'à renforcer certaines inégalités ?

L'agriculture urbaine correspond, de manière très large, à l'agriculture qui est pratiquée dans et autour des villes. Elle se caractérise par trois critères distincts :

- Sa localisation et sa distance par rapport à la ville ;
- Un fonctionnement relationnel entre les espaces urbains proches ;
- Une concurrence spatiale par rapport à d'autres usages.

Agriculture urbaine : quelle définition ?

L'agriculture urbaine est sujette à des pressions multiples et en cela elle a tendance à se réinventer sans cesse. Plus précisément, la définition qu'on retient de l'agriculture urbaine est celle de Moustier et M'Baye (1999) : une « agriculture localisée dans la ville ou sa périphérie, dont les produits sont majoritairement destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources (sol, main d'œuvre, eau...), alternatives qui ouvrent sur des concurrences, mais aussi des complémentarités entre agriculture et ville ». L'agriculture urbaine, pouvant regrouper de nombreuses formes (« urbaine », « périurbaine », « locale »...), doit donc être pensée comme étant plurielle – Julie LeGall insiste pour parler « des agricultures urbaines » – pour répondre à un même objectif, soit celle de la sécurité alimentaire en ville (c'est-à-dire « quand tous à tout moment ont accès physique et économique à une nourriture nutritive, suffisante et saine pour satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active » (FAO, 1996).

Penser des systèmes alimentaires urbains durables

Les questions autour de la sécurité alimentaire ne sont pas nouvelles, y compris dans le milieu académique. La recherche s'intéresse depuis longtemps à l'équation de nourrir de plus en plus de personnes qui ne produisent pas alors que le nombre de producteurs diminue. Toutefois, plusieurs enjeux contemporains en ont complexifié les termes :

- Le monde devient de plus en plus urbanisé, les grandes agglomérations s'étendent, ce qui en fait un enjeu inévitablement urbain.
- Les relations entre les consommateurs urbains ainsi que les ressources agricoles se sont complexifiées, elles sont très distancées. Dans le même temps, les dérives du système



agroalimentaire interrogent et contribuent à ce que la production et l'accès à la nourriture deviennent des préoccupations sociétales.

- Enfin, l'injonction au développement durable redessine la place des espaces agricoles au sein des villes, dans le cadre de leur renaturation. La ville est donc devenue à la fois une menace pour l'agriculture, tout en participant très largement à son redéploiement, son adaptation et son innovation.

Le défi de nourrir de plus en plus d'urbains tout en les nourrissant de mieux en mieux amène des réflexions sur les modèles de production et d'approvisionnement des villes à travers la création de systèmes alimentaires qui puissent répondre à des enjeux de durabilité. Cette notion de « système alimentaire » intègre l'ensemble des « espaces et [des] processus impliqués dans l'alimentation d'une ville, à savoir les espaces de production, de transformation, commercialisation, consommation des aliments, et les acteurs qui les occupent, observés dans la multi-dimensionalité de leurs interactions et dans leurs relations au territoire. » (Esnouf et al., 2011). Toutefois, afin de faire émerger des politiques urbaines alternatives dans ce domaine pour faire véritablement évoluer les systèmes alimentaires, l'enjeu est bien de réfléchir à l'appropriation des ressources agricoles par les consommateurs les plus défavorisés.

Le mouvement pour la « juste sécurité alimentaire » : penser ensemble durabilité et justice alimentaire

Les acteurs du *food justice movement*, né aux Etats-Unis ces dernières décennies, représentent cette recherche active pour créer des systèmes alimentaires plus justes, en interrogeant toutes les relations qui peuvent exister au sein de ce système. On peut retenir la définition de Gottlieb & Joshi (2010), pour qui ce mouvement cherche à assurer « un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et la façon dont la nourriture est produite, transformée, transportée et distribuée, accessible et mangée ». Ainsi, ce mouvement part du droit à l'alimentation en le considérant comme un droit fondamental, et génère des propositions pour un changement social plus large. Autrement dit, la véritable sécurité alimentaire est impossible à atteindre sans prise en compte de la justice sociale comme point de départ dans les analyses de l'insécurité alimentaire et des solutions pour y répondre (Slocum et Cadieux, 2013). Créer un système alimentaire plus juste nécessite alors de réfléchir à chacune de ses composantes et à la manière dont elles s'organisent. Dans les pays du Nord, il s'agit de chercher à comprendre le fossé qu'il peut y avoir entre espaces urbains défavorisés et espaces agricoles. Plusieurs éléments doivent alors être interrogés : les relations de pouvoir, afin de comprendre les phénomènes d'auto-censure qui empêchent certains groupes d'avoir accès à des ressources agricoles saines et de proximité ; les inégalités dans les échanges actuels et dans les systèmes de commercialisation – où sont les déserts en circuits courts ? ; la protection de la main d'œuvre agricole enfin. Il existe donc un vaste chantier pour mettre en œuvre une gouvernance alimentaire au sein des villes qui intégreraient l'ensemble des populations urbaines dans ses préoccupations.

Julie Le Gall invite ainsi à une prise en compte des ressources agricoles en tant que véritables ressources urbaines. Cette réflexion sur l'agriculture urbaine et périurbaine amène à repenser des éléments ayant trait au droit à la ville de manière plus large.

Mettre en œuvre la justice alimentaire : l'exemple de « Vers un Réseau d'Achat Commun » à Lyon

Né à l'initiative d'un bailleur social (S. Métropole Habitat) et de la Fondation Abbé Pierre, le projet VRAC, mené par Boris Tavernier, illustre les difficultés qu'il peut y avoir à faire changer les représentations pour aller vers des systèmes alimentaires plus durables et plus justes. Suite à son expérience en tant que fondateur de la coopérative *De l'Autre Côté du Pont*, un restaurant-salle de spectacle proposant exclusivement des produits locaux, biologiques et/ou issus du commerce équitable, son objectif a été de trouver un moyen d'aller vers des publics non sensibilisés ou n'ayant pas du tout accès à ce type d'alimentation dans des quartiers isolés géographiquement et commercialement. Le projet consiste donc à vendre des produits locaux et biologiques à prix coûtant, auprès de familles qui lui passent commande. L'idée n'étant pas de changer l'alimentation des habitants du tout au tout, mais bien de proposer des produits de qualité, qui ne fassent pas concurrence à ce qui peut être vendu dans le marché de quartier. Le projet implique un changement d'habitude dans l'acte de consommer, ce qui ne permet pas aux groupes d'achat d'être complètement autonome pour le moment. Le projet illustre parfaitement l'idée de « niche » qui peut se développer pour contrer le système, ce qui ne se fait pas sans difficulté : le projet étant à vocation sociale, il est difficile de trouver un modèle économique qui soit rentable sans financement public. Cela entrave également le développement du projet à plus grande échelle.



De plus, il s'agit toujours de composer avec les réalités du marché : il peut être difficile de trouver des fournisseurs qui acceptent de vendre à des associations plutôt qu'à des grands acteurs de la grande distribution. VRAC montre ainsi que les représentations, qui contribuent à perpétuer des systèmes alimentaires injustes, viennent autant des consommateurs eux-mêmes – et le critère du prix a beaucoup à jouer là-dedans, mais pas uniquement – que des producteurs qui doivent composer avec les règles de la grande distribution. La puissance publique est-elle donc nécessaire pour faire plus de place à des initiatives alternatives en matière d'alimentation ?

Le programme URBACT « Sustainable food in urban communities » : un accélérateur pour un système alimentaire juste et durable ? L'exemple de la Ville de Lyon

Lilian Pellegrino, chargé de mission à la Ville de Lyon au sein de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, a proposé un retour d'expérience en tant que coordinateur du programme URBACT au sein de la Ville de Lyon, programme qui s'est clos en juin 2015 après 3 ans d'existence.

Les rencontres entre plusieurs villes européennes, mais surtout entre acteurs d'un même territoire qui ne se connaissent pas, ont témoigné de la difficulté à faire avancer une thématique aussi transversale que celle des systèmes alimentaires urbains. Selon les enjeux - de production, de distribution et de consommation - ce sont des autorités et des institutions différentes qui ont les compétences pour agir dans ces domaines. Ainsi, il est extrêmement difficile de déterminer quel champ d'action publique peut être mobilisé, quels leviers peuvent être activés pour faire avancer la thématique de l'alimentation durable, puisque la mise en œuvre est complexe et segmentée.

L'expérience de Lilian Pellegrino témoigne également de la volonté des acteurs qui font des alternatives, les « pionniers » selon ses termes - autrement dit ceux qui innovent sans cesse pour contourner les règles du système agroalimentaire - à continuer leurs actions en dehors du système dominant: l'idée est de « contaminer » le système, sans chercher à le remplacer. Cette réinvention perpétuelle interroge la capacité des gouvernements locaux à accompagner les acteurs du territoire en évitant la récupération politique qui ne changerait pas vraiment le système, et en permettant leur démultiplication. La démarche d'URBACT s'est clôturée par l'élaboration d'un guide à destination des décideurs urbains pour faire avancer ce domaine dans l'agenda politique. Toutefois, bien que des signes montrent que cette problématique commence à être prise en compte au niveau politique, l'enjeu est bien de rester à l'agenda, c'est-à-dire d'animer une politique publique au long cours afin de toucher l'ensemble des populations urbaines. La difficulté n'est pas mince ; le travail d'URBACT implique beaucoup les agents territoriaux qui travaillent dans les services de la ville, mais Lilian Pellegrino rappelle qu'il est difficile de faire avancer une problématique s'il n'y a pas suffisamment de soutien populaire derrière.

Conclusion : être en dehors ou dans le système ?

Est-ce que les alternatives ont besoin des politiques publiques ? C'est par cette interrogation que se terminent les débats autour de la thématique de cette session. Un participant faisant remarquer que les alternatives commencent toujours dans la confidentialité, le « retard » des politiques publiques en la matière ne démontre-t-il pas que les individus sont capables de s'organiser sans elles ? Pour Lilian Pellegrino, les politiques publiques restent un enjeu majeur en ce qu'elles reposent la question de l'accessibilité et de l'équité entre les citoyens, et donc de la cohérence de la société. Sans toutefois adopter une posture moralisatrice, il s'agit bel et bien selon lui de penser des systèmes de gouvernance qui intègrent l'ensemble des acteurs urbains.



Session 3 - Agriculture urbaine et justice alimentaire

Bibliographie indicative

Intervention de Julie Le Gall

- Aubry, C., et Pourias J., 2013, « L'agriculture urbaine fait déjà partie du "métabolisme urbain" ». In *Nature et Agriculture pour la Ville, Les nouveaux désirs des citoyens s'imposent*. Déméter 2013.
- Cadieux V. & Slocum R., 2015, « What does it mean to do food justice ? », *Journal of Political Ecology*, vol 22.
- Esnouf C., Russel M., Bricas N. (Coords), 2011. duALIne – durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux. Questions à la recherche, Rapport Inra-Cirad (France), 236 p.
- Fleury A. et Moustier P., 1999. « L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable ? ». *Cahiers Agricultures*, 8 : 281-7.
- FAO, 1996, « Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale », Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 nov. 1996.
- Gottlieb R., Joshi A., 2010, *Food justice*, Cambridge MA, MIT press, 304 p.
- Levkoe C., 2006, « Learning democracy through food justice movements », *Agriculture and human values*, vol. 23, p. 89-98.
- Mbaye A. and Moustier P., 2001. « Market-oriented urban agricultural production in Dakar ». In: *Growing cities, growing food: urban agriculture on the policy agenda*, pp. 235-256.
- Paddeu F., 2012, « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole new-yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *Vertigo*, vol. 12, n°2. URL : <<http://vertigo.revues.org/12686>>



Session 4 : Quel(s) habitat(s) et politiques d'habitat alternatifs ?

Alternative housing ?

La session quatre, sur la thématique des pratiques alternatives dans le domaine du logement a rassemblé Sabrina Bresson, sociologue à l'ENSA Paris Val-de-Seine et au Centre de Recherche sur l'Habitat sur la question de l'habitat participatif, Thomas Aguilera du Centre d'études européennes de Sciences Po Paris sur la thématique de la gestion des illégalismes dans le domaine des squats par l'action publique et Olivier Brachet, ancien vice-président en charge de l'habitat à la métropole de Lyon. Les intervenants se sont interrogés sur la possibilité de la mise en place de politiques - ou d'initiatives, plus justes ou moins inégalitaires dans le domaine du logement. Ce domaine, particulièrement sensible, appelle à des réponses quant aux capacités des villes à offrir des conditions d'habitat décentes et à la portée de tous.

La politique du logement en France dispose d'un statut particulier. Comme l'a fait remarquer Olivier Brachet, cette dernière est une des politiques les plus coûteuses au niveau européen mais reste relativement inefficace en rapport au budget qui lui est alloué. Malgré cela, sa mise en oeuvre, particulièrement lourde du fait de la multiplicité de dispositifs et d'agences, ne fait pas l'objet de grands débats politiques lors des campagnes électorales par exemple.

À l'inverse, les initiatives présentées durant cette session se définissent par leur faible impact quantitatif ainsi que par des réflexions diverses sur les modes d'habiter, le partage d'un certain nombre de valeurs, le rapport aux institutions, variables selon les cas étudiés.

Quel nom pour ces politiques de l'habiter autrement ?

Les présentations ont révélé une diversité des situations, tant dans les formes prises par les initiatives, les objectifs visés et les milieux / groupes sociaux impliqués.

Dans le cas des squats, il s'agit de distinguer les squats d'artistes, ceux de travailleurs précaires en lien avec des associations comme Jeudi noir ou encore les squats issus des mouvances anarchistes (voir encadré). Les pratiques, les publics et les valeurs mises en avant sont hétérogènes et traduisent des tensions au sein des groupes.

De même dans le domaine de l'habitat coopératif, les valeurs mises en avant ou les objectifs affichés varient entre dominante écologique, recherche d'accession à la propriété à moindre coût ou mise en valeur du partage et des communs.

Le mot « *alternative* » recouvre ainsi - dans le domaine du logement, une diversité de situations. Plus qu'une définition, c'est une manière de regrouper des activités diverses mais partageant la volonté de « *faire autrement* ». Concernant l'usage de cette appellation, Olivier Brachet a insisté sur l'importance de différencier les « *alternatives* » de l'« *innovation* ». Ces deux notions sont souvent confondues et suggèrent l'avènement d'une rupture dans les politiques publiques ou dans les initiatives citoyennes. Pourtant, la majorité des initiatives qualifiées d'alternatives - ou même d'innovations, se situe dans la continuité de processus plus anciens et ces dernières n'apportent que très rarement un changement radical.

Ce que Thomas Aguilera définit comme des squats d'artistes sont principalement des locaux situés en centre-ville investis par des artistes en situation précaire sans que ces locaux ne servent nécessairement de logement, il peuvent rester de simples ateliers.

Les squats de travailleurs précaires sont généralement ouverts par des associations pour le droit au logement pour répondre à un besoin urgent. Pour finir, dans la « *scène militante* », le squat répond tant à un besoin de logement qu'à une théorisation des valeurs du groupe.

Ces trois types de squats se retrouvent autour de deux grandes idées qui permettent de qualifier d'alternative ce mouvement :

- Le militantisme avec l'autogestion, l'horizontalité, l'autosuffisance dans la mesure du possible;
- Le commun est possible sans remettre en cause l'autonomie individuelle.

Toutefois, des divergences se traduisent dans le rapport variable aux institutions, les objectifs des groupes, la vision plus ou moins collective du lieu.





Sabrina Bresson identifie trois types d'initiatives dans l'habitat participatif selon l'impulsion d'origine :

- Les initiatives d'origine privées où l'on retrouve une grande diversité des porteurs de projets ainsi que des motivations différentes, allant de la recherche d'un logement à moindre coût en passant par celle de la qualité écologique de l'habitat et la volonté de partage des communs. Mais toutes partagent la similarité de la composition familiale;
- Les initiatives croisées: lorsque les institutions facilitent l'accès au foncier pour les particuliers. C'est le cas d'Eco-Logis à Strasbourg où la mairie a permis l'acquisition des terrains à un coût environ 30% inférieur au prix du marché;
- Les initiatives publiques avec les appels à projet d'habitat participatif à Strasbourg.

Si les initiatives peuvent être de différentes origines ou se retrouver sous des valeurs spécifiques au groupe, elles disposent d'une caractéristique en commun: la composition familiale et parfois, des compétences techniques des porteurs de projet. Cette spécificité des publics interroge sur la généralisation de cette alternative et sur son accessibilité.

Quelles relations à l'action publique ?

Dans les deux domaines exposés, l'action publique n'a pas joué de rôle majeur dans la structuration du mouvement mais a plutôt adapté son action à de nouvelles pratiques citoyennes pour les accompagner : L'habitat participatif est longtemps resté en dehors des cadres institutionnels et juridiques. Il n'est redevenu légale que depuis 2014 avec la loi ALUR, les projets antérieurs étant construits sur des « *bricolages juridiques* » (La loi Chalandon en 1971 avait supprimé la possibilité de mettre en place des coopératives d'habitants). L'engagement de l'action publique est longtemps resté à la discrétion des pouvoirs locaux qui se sont parfois saisis de la question comme à Strasbourg où la mairie a mis en place des appels à projet à destination des habitants pour la création d'habitats participatifs sur des parcelles dédiées.

Du côté des politiques à destination des squats - lorsqu'il en existe, elles prennent la forme de ce que Thomas Aguilera appelle une « *digestion par translation sectorielle* » autrement dit, une institutionnalisation des squats par les politiques culturelles qui déplacent les problématiques de squat du service logement à celui de la culture : loin d'encourager ces initiatives, la puissance publique a cherché à les contrôler voir même à se les réapproprier :

À Paris, la mairie va proposer de légaliser les squats en échange de contreparties sur l'utilisation des locaux et va par ce biais peu à peu reprendre du contrôle sur ces derniers. Thomas Aguilera insiste pour affirmer que la municipalité va mettre en place un ensemble d'outils (convention d'occupation précaire, projets urbains, rénovation, établissement d'un référent sur ces questions), qui vont lui permettre de nouer le dialogue avec les squatteurs et peu à peu normaliser la relation entre les deux parties. La conséquence de ce processus est la *prééminence* des squats d'artistes par rapport aux autres types de squats (logement de travailleurs précaires et squats anarchistes) et leur *institutionnalisation*. Cette institutionnalisation appuie des politiques culturelles à la recherche d'initiatives « innovantes » et peu coûteuses : les squats d'artistes offrent un lieu culturel à moindre frais à la mairie qui, en retour leur propose des conditions d'occupations légales. Ce type de politique est qualifiée de « *plagiat institutionnel* » par l'intervenant. L'action publique se base sur des initiatives de la société civile (ici des artistes) pour développer sa politique. On citera l'exemple du Palet de Tokyo à Paris, ancien squat reconverti centre d'art contemporain et musée.

Thomas Aguilera identifie trois types de tensions permettant la mise en conformité des alternatives et leur plagiat institutionnel :

- Une tension au sein du mouvement squats avec une scène militante qui se déplace sur le territoire au fur et à mesure qu'elle se fait remplacer par des artistes;
- Une tension en interne concernant l'évolution du traitement de ces questions par la mairie : une évolution du traitement de ces questions par la mairie. L'élection de Bertrand Delanoë en 2001 marque une rupture dans les pratiques. Le maire va mettre l'accent sur la culture entraînant ainsi des tensions au sein des services. Le logement qui était jusqu'alors un service très puissant et technique perd peu à peu de son importance face à celui de la culture qui va s'appuyer sur les squats pour « *grignoter sur la question du logement* »
- Tension entre la ville et l'état : La mairie s'appuie sur les squats pour critiquer la politique du logement étatique.



Les squats d'artistes sont les seuls touchés par ce type de processus, les autres représentant plus une gêne qu'une ressource pour les pouvoirs publics.

Dans la ville de Madrid les relations entre squats et pouvoirs locaux sont très différentes : si on y trouve également des anciens squats « *digérés en lieux culturels* », les rapports entre les deux parties sont beaucoup plus conflictuels, et la Ville met plutôt en place des politiques de répression. L'histoire spécifique de l'Espagne, le franquisme et le caractère beaucoup plus radical du milieu anarchiste expliquent en partie cette position.

On observe ainsi un effet d'accompagnement de l'action publique en matière d'alternatives. Les politiques publiques ne sont pas à l'initiative de ces phénomènes mais tendent à les contrôler par la mise en place de divers instruments. Ces deux cas interrogent le processus d'institutionnalisation : lorsque Thomas Aguilera parle de « *digestion des pratiques de squats par la mairie de Paris* » il interroge la manière dont vont perdurer les valeurs ou les pratiques qui rassemblaient l'ensemble des squatteurs : qu'en est-il de la radicalité de ces initiatives une fois « *digérées* » par la mairie ?

Pour Olivier Brachet, la question de l'institutionnalisation de ces initiatives n'est pas problématique. Pour lui, les politiques de logement se distinguent par leur caractère quantitatif et ne peuvent donc concrètement être touchées par ce type d'alternative qui sont minoritaires, malgré la mise en valeur de ces phénomènes dans les médias.

Quels impacts de ce type d'alternatives sur le logement et les territoires ?

Les politiques de gestion du logement, tout comme les alternatives en matière de logement peuvent avoir une influence sur la composition sociale et sur l'image du quartier. De ce fait, les intervenants ont été interrogés sur les externalités des différentes initiatives et tout particulièrement en terme de gentrification. Bien que ce terme ne soit pas approprié pour toutes les situations (dans le cas de Belleville à Paris par exemple), il est revenu au coeur des débats avec des avis divergents quant aux causes et conséquences de ce phénomène sur le peuplement des quartiers.

Les alternatives peuvent apporter avec elles de nouveaux groupes sociaux et donner une nouvelle image au quartier. Ne risquent-elles pas alors de participer à son évolution et à l'augmentation des prix des loyers ? Les squats (d'artistes) ne participent-ils pas à la mise en conformité des quartiers dans lesquels ils se trouvent pour en modifier durablement la composition sociale ? La « *sélectivité* » des projets d'habitats participatifs (famille de classe moyenne) ne nuit-elle pas à son expansion et à la lutte contre les inégalités dans le domaine du logement ?

Ces questions restent ouvertes et appellent à de nouvelles recherches comparatives.

Pour conclure, les deux formes d'alternative de logement proposées lors de cette session ont permis de mettre en lumière leur échelle limitée en comparaison des alternatives de logement en comparaison de la politique de logement française. Les intervenants ont également pu rappeler à la salle qu'une initiative n'est pas alternative en soi et que les conditions de sa mise en place et plus particulièrement le contexte politique et militant dans lequel elle prend place joue pour beaucoup sur son évolution.

Dans tous les cas, l'interrogation quant aux effets de l'implantation de ce type d'initiative dans un quartier, de leur instrumentation ou d'une approche trop soumise aux institutions reste entière.

Session 4 : Quel(s) habitat(s) et politiques d'habitat alternatifs ?

Bibliographie Indicative :

Intervention de Thomas Aguilera :

- Aguilera, T (2012/3) « Gouverner les illégalismes. Les politiques urbaines face aux squats à Paris », *Gouvernement et action publique*. (n° 3)
- Beal V. et Rousseau M., « Alterpolitiques! », *Métropoles* [En ligne], 15 | 2014, mis en ligne le 15 décembre 2014, URL : <http://metropoles.revues.org/4948>
- Brenner N., Marcuse P., Mayer M. (2009), « Cities for people, not for profit », *City*, vol. 13, n° 2-3, pp. 173-184.
- Castells, M, (1983) *The city and the grassroots : a cross cultural theory of urban social movements*, University of california press.
- Gamson, W.A,(1975) *The strategy of social Protest*, Homewood, 217p.
- Lefebvre, H, (1968) *Le droit à la ville*, Paris, Éditions Anthropos, 281 p.
- Lipsky, M, (1968) « Protest as a Political Ressource », *American Political Science Review*, vol.62,
- Pruijt, H, (2003) « Is the institutionalization of social movements inevitable ? A comparison of the opportunities for sustained squaring in New York City and Amsterdam », *International journal of urban and regional research*, vol.27 - p.133-157
- Le Gales P. (1990)« *Crise urbaine et développement économique local en Grande-Bretagne : l'apport de la nouvelle gauche urbaine* » *Revue française de science politique*, 40e année, n °5., pp. 714-735.

Intervention de Sabrina Bresson :

- Bacqué, M-H. et Carriou, C. (2011), « Participation et politiques du logement en France. Un débat qui traverse le XXe siècle », in Bacqué, M-H. et Sintomer, Y. (dir.), *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris : La Découverte, p.155-174.
- Bresson, S. (2014), en collaboration avec L. Tummers. « L'habitat participatif en Europe : vers des politiques alternatives de développement urbain ? », *Revue interdisciplinaire de recherche urbaine Métropoles*, n°15. [en ligne] <http://metropoles.revues.org/4960>
- Bresson, S. (2015), en collaboration avec S. Denèfle. "Diversity of self-managed co-housing initiatives in France". *Urban Research & Practice*, n°8 (1), Special Issue, mars.
- Bresson, S. (2015), « La copropriété repensée dans l'habitat participatif ». In : S. Denèfle (dir.), *Pour penser les alternatives à la propriété*. Rennes, PUR. A paraître fin 2015.
- Debarre, A. & Steinmetz, H. (2012), « L'invention de l'autopromotion à Strasbourg », *Métropolitiques*. [en ligne] <http://www.metropolitiques.eu/L-invention-de-l-autopromotion-a.html>
- Devaux, C. (2012), « De l'expérimentation à l'institutionnalisation : l'habitat participatif à un tournant ? », *Métropolitiques*. [en ligne] <http://www.metropolitiques.eu/De-l-experimentation-a-l.html>
- Gaillard, D. et Matthey, L. (2011), « Au-delà de la carte postale. Les trois âges de Vauban : limites d'un éco-quartier », *Cosmopolitiques*, n°19, juin. [en ligne] <http://www.cosmopolitiques.com/node/352>.
- Territoires (2010), Dossier « Habitat coopératif: une troisième voie pour l'accès au logement? », n°508, mai.
- Zitouni, F. (2014), « Les collectivités territoriales et l'habitat participatif », in Lerousseau, N. (dir.), *L'habitat coopératif*, Paris : Michel Houdiard éditeur, p.103-117.



La politique du logement en France dispose d'un statut particulier. Comme l'a fait remarqué Olivier Brachet, cette dernière est une des politiques les plus couteuses au niveau européen restant relativement inefficace en rapport au budget qui lui est alloué. Par ailleurs, sa mise en oeuvre est particulièrement technique et ne fait pas l'objet de grands débats politiques lors des campagnes électorales.

À l'inverse, les initiatives présentées durant cette session se définissent par leur faible impact quantitatif ainsi que par des réflexions diverses sur les modes d'habiter, le partage d'un certain nombre de valeurs en fonction des groupes étudiés bien que ces valeurs ainsi que le rapport aux institutions puisse être très divergent selon les cas étudiés.

Quel nom pour ces politiques de l'habiter autrement ?

C'est d'abord la diversité des situations qui s'est imposée pendant les présentations - entre les deux initiatives présentées mais aussi au sein des milieux évoqués :

Dans le cas des squats, une différence a été mise en évidence entre les squats d'artistes, ceux de travailleurs précaires en lien avec des associations comme Jeudi Noir ou encore les squats issus des mouvances anarchistes. Les pratiques, les publics et les valeurs mises en avant sont hétérogènes et traduisent des tensions au sein des groupes.

De même dans le domaine de l'habitat coopératif, les valeurs mises en avant ou les objectifs affichés varient entre dominante écologique, recherche d'accession à la propriété à moindre coût ou mise en valeur du partage et des communs.

Le mot « alternative » recouvre ainsi - dans le domaine du logement, une diversité de situations. Plus qu'une définition, c'est une manière de regrouper des activités diverses mais partageant la volonté de « faire autrement ». Concernant l'usage de cette appellation, O. Brachet a insisté sur l'importance de différencier les **alternatives** de l'**innovation**. Ces deux notions sont souvent confondues et suggèrent l'avènement d'une rupture dans les politiques publiques ou dans les initiatives citoyennes. Pourtant, la majorité des initiatives qualifiées d'alternative - ou même d'innovation, se situe dans la continuité de processus plus anciens et ces dernières n'apportent que très rarement un changement radical.

Quelles relations à l'action publique ?

Dans les deux domaines exposés, celui des squats et de l'habitat participatif, l'action publique n'a pas joué de rôle majeur dans la structuration du mouvement, elle a plutôt adapté son action à de nouvelles pratiques citoyennes pour les accompagner :

La pratique de l'habitat participatif est longtemps restée en dehors des cadres institutionnels et juridiques. Elle n'est redevenue légale que depuis 2014 avec la loi ALUR, les projets antérieurs étant construits sur des « *bricolages juridiques* ». L'engagement de l'action publique est longtemps resté à la discrétion des pouvoirs locaux qui se sont parfois saisis de la question comme à Strasbourg par exemple.

Rédaction et mise en page :
Collectif Colaveri

